



Démission - rupture conventionnelle Syntec

Par **neroz**, le **18/07/2015** à **22:55**

Bonjour,

Je souhaite quitter mon entreprise, car j'ai un nouveau travail et que ça se passe très mal avec mon directeur. Je lui est proposé une rupture conventionnelle qu'il a accepté puis refusée un jour plus tard. Il me propose donc de poser ma démission. Est-ce légal de faire ça? Je souhaite aussi partir plus tôt ce qui m'arrange et arrange mon directeur. Étant cadre de la convention Syntec est-il possible de négocier son départ?

J'ai des congés payé, peut-il me forcer à les prendre ou à les inclure dans la réduction du préavis afin que je parte plus tôt? Je les perdrais donc? Me seront-ils payés même si nous avons défini ensemble une démission dans 2 mois au lieu des 3 mois prévus?

En vous remerciant par avance

Par **P.M.**, le **19/07/2015** à **11:29**

Bonjour,

Je ne vois pas ce qu'il y a d'illégal puisque chacune des parties est libre de conclure une rupture conventionnelle ou pas...

Si ce n'est pas l'employeur qui vous dispense d'effectuer le préavis en cas de démission auquel cas il devrait vous le payer, il faudrait le lui demander qu'il vous donne son accord par écrit pour le raccourcir...

Aucune des parties ne peut imposer à l'autre de prendre des congés payés après le début du préavis, s'ils ne sont pas prévus avant et normalement lorsque c'est le cas, il en prolongent le terme...